



41ème SALON NATIONAL DE PHOTOGRAPHIE 2015

I Salon Individuel

Le 41° Salon sera accueilli **du 14 au 17 MAI à HENDAYE**, vernissage le **vendredi 15 mai**.

II La présentation

Les photographies papier envoyées pour le salon seront montées sous marie-louises 40x50 type Contrecollé 6/10mm minimum -15/10mm maximum Canson couleur Blanc. Cela allégera la charge des organisateurs, tout en respectant les volontés d'encadrement des auteurs, et en préservant les photographies d'accident de manipulation lors du jury.

III FICHIERS NUMERIQUES

Sur les bordereaux, nous vous demandons de préciser si un fichier numérique de l'image est disponible, pour utilisation sur le site WEB et le blog d'Objectif Image ou pour le CDROM de l'année diffusé à l'occasion de l'Assemblée Générale.

IV Le Règlement

Il est joint à cette lettre, et je vous conseille dès aujourd'hui de préparer vos envois qui doivent parvenir **pour le 15 avril 2015 dernier délai**.

A noter que vous acceptez que vos photographies soient publiées sur le site Internet ainsi que le blog d'Objectif Image.

IMPORTANT

Devant le manque de respect du règlement, et l'envoi de photographies montées sur simple feuille de canson, **tout envoi ne respectant pas le règlement ne sera pas présenté au jury**. (voir la partie II – présentation)

J'espère que vous participerez nombreux à notre salon

Pierre SOYER

Objectif Image

Union Nationale des Associations d'Expression par l'Image du Personnel de la Poste et de France Telecom
57 Rue de la Colonie 75013 PARIS

OBJECTIF IMAGE

41ème SALON NATIONAL INDIVIDUEL

REGLEMENT

1 - Peuvent y participer tous les membres des associations affiliées à OBJECTIF IMAGE par l'intermédiaire de leur Association.

2 - Deux Sections sont prévues :

- a) - noir et blanc
- b) - couleur papier

3 - Dans toutes les Sections, aucun thème n'est imposé et la plus entière liberté est laissée quant au choix du sujet présenté et du procédé photographique utilisé.

4 - Les photographies soumises au Jury ne doivent pas avoir été précédemment exposées lors d'un Salon de l'Union. De plus elles devront être libres de droits et les auteurs doivent avoir toutes les autorisations nécessaires pour exposer leurs photographies en public.

5 - Chaque Association établira un bordereau récapitulatif par section et par ordre alphabétique d'auteur. Les bordereaux et les épreuves feront l'objet d'un envoi unique de la part de l'Association.

NOIR ET BLANC ET COULEUR PAPIER

6 - Pour chacune de ces deux Sections, chaque auteur ne peut présenter que **3** photographies au maximum.

7 - Les photographies doivent être présentées MONTEES sous marie-louises 40x50 en support de type: **Contrecollé 6/10mm minimum -15/10mm maximum Canson couleur Blanc**. Il est souhaitable, afin de préserver l'homogénéité du salon de respecter cette couleur et ce format. L'auteur est seul juge pour déterminer le format de son image à l'intérieur de la surface 40x50. Néanmoins le jury sera forcément influencé par une présentation très soignée. Les photographies sélectionnées par le Jury seront présentées dans des cadres 40x50.

8 - Chaque photo portera au verso le nom du Club d'origine, le nom et le prénom de l'auteur, le titre de l'épreuve et le numéro sous lequel elle est inscrite au bordereau récapitulatif.

9 - Le Jury du Salon sélectionnera les œuvres présentées à l'exposition et attribuera les récompenses. La notification des sélections et le palmarès seront communiqués par le Club organisateur dans les délais les plus brefs après la réunion du Jury.

Si le niveau d'une section (Papier N&B, Papier Couleur) est jugé insuffisant, les organisateurs peuvent décider avec l'accord du jury de ne pas exposer cette section. Les décisions du Jury sont sans appel.

10 - Les auteurs acceptent que le Salon soit présenté successivement dans plusieurs villes différentes.

Objectif Image

Union Nationale des Associations d'Expression par l'Image du Personnel de la Poste et de France Telecom
57 Rue de la Colonie 75013 PARIS

11 - Les auteurs acceptent que pour constituer une collection circulante destinée à être prêtée aux clubs (expositions ou soirées critiques) les images noir et blanc et couleur papier primées soient retenues et restent à la disposition de l'Union.

Ils acceptent de céder à titre gratuit leurs droits à l'image sur leur création en vue d'une exposition, d'une publication ou édition, quel qu'en soit le support, papier ou numérique. national ou international L'exploitation par l'association est limitée à la formation interne, la promotion de l'association et de ses auteurs photographes. L'association s'interdit toute exploitation ou diffusion à titre payant ou commercial des images. La cession des droits de l'auteur est limitée dans le temps à deux années, renouvelables par tacite reconduction. Cette cession ne déroge pas au principe de protection des droits des biens et personnes photographiées.

12 - Le Comité d'organisation prendra le plus grand soin des œuvres qui lui seront confiées, mais décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou avarie soit au cours du transport, soit pendant l'exposition.

13 - La participation au Salon d'Objectif Image implique la complète acceptation du présent règlement. Les envois des Associations accompagnés des bordereaux doivent parvenir à :

**Michel LARROQUE
LA POSTE
21 cours BOSQUET
64000 PAU**

Téléphone : 06 72 01 80 06

Mail : michel.larroque@laposte.net

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES PHOTOGRAPHIES
15 avril 2015**

En conséquence, vos photos doivent parvenir à votre Association

Pour le _____ 2015.

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Le Jury tiendra compte, pour le choix des œuvres qui seront exposées, non seulement de leur valeur artistique, mais également de leur aspect (repiquage, glaçage, etc.)

L'expédition doit se faire à l'aide d'emballages suffisamment rigides de façon à protéger les photographies des risques de pliures. La bonne méthode consiste à les emballer entre **deux plaques de contre plaqué.**

Quant aux bordereaux récapitulatifs nous vous recommandons de les remplir très lisiblement, en majuscules d'imprimerie de préférence, afin d'éviter des erreurs sur la liste des photographies retenues et sur le nom des auteurs, et de renvoyer si c'est possible, le fichier excel au club organisateur pour lui éviter de tout ressaisir.

Objectif Image

Union Nationale des Associations d'Expression par l'Image du Personnel de la Poste et de France Telecom
57 Rue de la Colonie 75013 PARIS